



République Française  
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 06/11/2025  
Reçu en préfecture le 10/11/2025  
Publié le 12/11/2025  
ID : 057-245700695-20251103-D2025\_159\_SI-AR

## DECISION 2025-159

Vu la délibération n° 13 du Conseil communautaire en date du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoir au Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

Le Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

### DECIDE

#### Article 1 :

D'accepter l'indemnité de sinistre proposée par la Compagnie d'assurances BPCE Iard d'un montant de 8167,20 € et correspondant aux frais de réfection de la voirie communautaire suite à un incendie de véhicule en date du 13 août 2025 survenu Avenue de la Liberté à Volmerange-les-Mines.

#### Article 2 :

La présente décision qui sera inscrite au registre des décisions fera l'objet d'une communication à la prochaine séance du Conseil communautaire.

Fait à Cattenom, le 3 novembre 2025

Le Président  
Michel PAQUET

